Corrigé du BREVET BLANC D'HISTOIRE, GÉOGRAPHIE et d'ÉDUCATION CIVIQUE Vendredi 10 avril 2015

Durée : 2 heures Coefficient: 2 Barème sur 40 points

Trois parties qui sont à traiter toutes les trois

1^{ère} partie en Histoire sur 13 points 2^{nde} partie en géographie sur 13 points

3^{ème} partie en Éducation Civique sur 10 points La maîtrise de la langue est notée sur 4 points

3 pts pour la construction des paragraphes et questions rédigées + 1 pt de présentation/ netteté.

1ère partie Histoire sur 13 points

A/ Questions de connaissances sur 7 points

Rappel: on fait des phrases

- 1. À quelle grande réalisation architecturale associe-t-on le règne de Louis XIV ? 1 pt Le château de Versailles
- 2. Quelle loi importante pour la République laïque est votée en 1905 ? 1 pt Si : loi de séparation de l'Église et de l'État ½ pt seulement La loi de séparation **des** Églises et de l'État.
- 3. Racontez dans un développement construit d'une quinzaine de lignes les grandes réformes prises en France par le Front populaire en juin 1936. 5 pts

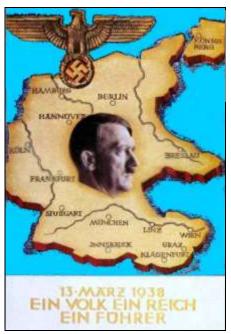
Rappel: des connaissances précises et bien exprimées dans des phrases construites et 1 paragraphe cohérent.

Faire une introduction : Grandes réformes sociales prises par le Front Populaire en juin 1936 ou autre Léon Blum président du conseil ...

Accords Matignon du 7 juin 1936 avec les mesures : établissement de contrats collectifs de travail ou conventions collectives / augmentation des salaires de 7 à 15 % / reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise / Élection de délégués ouvriers. (Au moins 3 mesures précises)

Loi (du 21 juin) sur la semaine de 40 H. (réduction de 48 H à 40 H avec maintien salaire antérieur) / Loi (du 26 juin) sur les congés payés -12 jours ouvrables ou 2 semaines la loi la plus symbolique / autre détail billet de congé populaire ou auberges de jeunesse ou scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans.

B/ Travail sur document sur 6 points / étude de deux documents de propagande des années 30



Affiche A

Affiche B

Carte postale de 1938 célébrant l'Anschluss (l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne en mars 1938). « Un peuple, un empire, un chef »

Staline, le père des peuples. Photomontage de 1937



Rappel: on construit les réponses, on rédige.

1) Présentez ces deux documents. 2 pts

L'affiche A est une carte postale de **propagande nazie** de 1938 rappelant l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne en mars 1938. L'affiche B est une affiche de **propagande soviétique** de 1937« Staline le père des peuples ». <u>Ou</u> ce sont **deux documents de propagande**. A carte postale de propagande nazie de 1938 rappelant l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne en mars 1938. B affiche de propagande soviétique de 1937« Staline le père des peuples ».

2) Identifiez les personnages qui sont mis en avant sur chacune de ces affiches ? 1 pt

Les personnages qui sont mis en avant sur chacune de ces affiches sont pour l'Affiche A Hitler et pour l'affiche B Lénine et Staline.

3) Montrez que ces affiches sont des documents de propagande en relevant **trois arguments** que vous développerez. 3 pts

Attention: on ne demande pas de description mais de l'explication.

Sur chacune des affiches, Hitler comme Staline sont mis en avant <u>ou</u> la figure d'Hitler domine la carte tandis que Staline est représenté en grand par rapport aux autres personnages. Ce sont eux qui dominent, culte du chef **ou** le chef unique.

Sur l'affiche A Hitler regarde vers l'est montrant bien la volonté d'expansion, désir d'étendre l'espace vital ou il a déjà annexé l'Autriche.

Sur l'affiche B, Staline est montré souriant au milieu du peuple, cela montre le culte de la personnalité centré sur le petit père des peuples

2^{ème} partie Géographie sur 13 points

A/ Travail sur un document 5.5 points

Une station de sport d'hiver la Plagne, une station intégrée dans les Alpes.



1) Localisez le paysage. ½ pt

La station de sport d'hiver la Plagne, est située dans les Alpes.

2) Décrivez les différents éléments visibles dans ce paysage (aménagements humains et naturels) 2 pts
On peut voir des immeubles et des chalets ainsi que des infrastructures pour le ski : remontes pentes et pistes aménagées puis des espaces naturels –forêts, Montagnes.

3) Identifiez et nommez le type d'espace productif auquel correspond ce paysage. 1 pt C'est un espace de service lié au tourisme.

- 4) Quels risques ce type d'activité économique présente-t-il pour ce paysage ? 1 pt Bétonnage et dégradation des espaces naturels.
- 5) Donnez la définition d'un espace productif. 1 pt

C'est un espace aménagé par l'homme où des activités économiques se développent et où on produit de la richesse.

B/ Questions de connaissances

1. Expliquez dans un développement construit d'une quinzaine de lignes, le processus d'étalement urbain. 5 points

Vous montrerez que cet étalement crée différents espaces et que cela augmente les mobilités quotidiennes des populations. Vous évoquerez également que ces mobilités et étalement s'accompagnent de différentes nuisances.

Rappel des connaissances précises et bien exprimées dans des phrases construites + 1 paragraphe cohérent.

Les villes regroupent **80 % de la population française**. Elle réside pour l'essentiel dans des aires urbaines. Les hommes et les activités ont tendance à se concentrer dans les grandes villes = métropolisation.

La croissance urbaine et la métropolisation s'accompagnent d'un étalement des villes : ville centre / banlieues urbaines et périurbanisation.

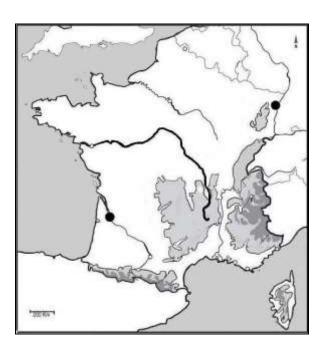
Les limites de l'espace urbain sont de plus en plus flous et la mobilité automobile s'impose = **migrations pen-dulaires** toujours plus nombreuses. Cela s'explique par le coût élevé des loyers et l'engorgement des centres villes mais aussi la volonté d'acquérir un pavillon individuel. Dans les couronnes urbaines, certaines communes restent rurales mais on constate que le mode de vie est urbain.

Cette périurbanisation a pour conséquence sur l'environnement la pollution, et cela entraine des temps de transports longs et un accès inégal aux services (commerces, santé, écoles...)

2. Complétez une carte. 2,5 points.

Nommez sur la carte en respectant la localisation et les critères cartographiques :

- Deux métropoles qui sont localisées par des points 1 pt Bordeaux et Strasbourg
- Un fleuve qui est localisé en gras. 1/2 pt la Loire
- Un pays voisin au choix. ¹/₂ pt
- Une mer au choix. ½ pt mer Méditerranée ou Manche ou mer du Nord ou océan Atlantique



3^{ème} partie Éducation Civique sur 10 points

A/ Questions de connaissances sur 5 points

1 Quels sont les symboles de la République en France ? 2 pts

La République est représentée par différents symboles issus de son histoire et inscrits dans la Constitution. L'emblème est le drapeau tricolore ; l'hymne national -la Marseillaise ; la devise liberté, égalité, fraternité ; l'allégorie Marianne ; la fête nationale le 14 juillet.

2 Quelles sont les différentes manières de devenir citoyen français ? Quels sont les droits et les devoirs donnés par la nationalité française ? 3points

), par le droit du sang (transmise par un parent

français), par mariage (après un mariage de 4 ans et déclaration du tribunal d'instance) ou par naturalisation (décision de l'Etat pour une personne vivant en France depuis au moins 5 ans et ayant une connaissance suffisante du français et de l'histoire de France).

La nationalité donne des droits: droit de vote, liberté de pensée, liberté d'expression, liberté religieuse. Avec l'identité, elle octroie également un statut et une protection. On devient ainsi un citoyen qui est astreint à des devoirs : respecter la loi, payer les impôts, participer à la vie de la communauté ainsi qu'à la défense nationale.

B/ Étude de documents sur 5 points

Document n°1 : Traité de Maastricht, article 8

Il est instauré une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus dans ce présent traité. Tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat. Tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections du Parlement européen dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat.

1 Qu'est ce qui est instauré par l'article n°8 de ce traité ? Quelles en sont les conditions ? Pourquoi ce traité modifie-t-il certaines élections ? 2,5 points

L'article 8 du **traité de Maastricht** instaure une **citoyenneté européenne**. Pour en bénéficier, il faut avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne. Les citoyens de l'Union résidants dans un Etat membre dont ils ne sont pas ressortissants ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes.

Document n°2 : Le Conseil constitutionnel valide la déchéance de nationalité d'un djihadiste.

Le Conseil constitutionnel a validé vendredi 23 janvier la déchéance de la nationalité française d'un djihadiste francomarocain condamné pour terrorisme. Il a jugé "conformes à la Constitution" les dispositions du code civil contestées par son avocat.

Ahmed Sahnouni, né à Casablanca en 1970 et naturalisé français le 26 février 2003, s'est vu privé de nationalité française le 28 mai par un décret cosigné par le Premier ministre Manuel Valls et le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve.

La décision était attendue à l'heure du débat sur la lutte contre les djihadistes. Le gouvernement entend utiliser cette mesure dans l'éventail des outils de lutte contre le terrorisme, comme l'a rappelé mercredi Manuel Valls.

"Une question légitime se pose sur les conséquences auxquelles on s'expose quand on décide de s'en prendre à la Nation à laquelle on appartient, soit parce qu'on y est né, soit parce qu'elle vous a accueilli", a-t-il expliqué.

La mesure est prévue par le code civil pour les personnes ayant acquis la nationalité française et ayant condamnées par la suite pour "un crime ou un délit constituant un acte de terrorisme". Elle est cependant interdite pour les personnes dont elle aurait pour effet de les rendre apatrides.

L'Observateur, publié le 23 janvier 2015

2 Qui est concerné par cette déchéance de nationalité ? Quelles en sont les raisons, les conditions et les limites ? **2,5 points**

Cette déchéance de nationalité française concerne un franco-marocain. C'est un djihadiste qui a participé à des actions terroristes et a été condamné par la justice. Cette décision a été mise en œuvre par un décret signé par le ministre de l'Intérieur ainsi que par le Premier ministre puis validée par le Conseil constitutionnel en conformité avec le code civil comme la constitution. En effet, il s'agît d'une personne qui a été naturalisée française et qui dispose d'une double nationalité ; sans quoi cela serait impossible.